

Taxe d'apprentissage

Soutenez notre fonctionnement par le versement de la taxe d'apprentissage

Toute entreprise employant de la main d'œuvre verse une contribution à la formation professionnelle appelée Taxe d'Apprentissage. Le collège Mescoat est habilité à percevoir cette contribution, au titre de sa SEGPA.

Cette contribution représente un PLUS particulièrement important pour aider à financer de nombreux projets pédagogiques et équipements qui viennent enrichir le parcours de formation de nos jeunes et la qualité de leur vie scolaire.

On peut citer en exemple :

- ▶ renouvellement d'une salle informatique
- ▶ achat divers (perceuses, combiné bois, four...)
- ▶ fonctionnement des sections (quincaillerie, denrées...)
- ▶ projet d'augmentation du parc informatique...

Grâce au versement de la taxe d'Apprentissage des entreprises, nous pouvons faciliter et accélérer la réalisation de tous ces projets.

Nous vous sollicitons pour relayer notre appel à la contribution des entreprises dans lesquelles vous travaillez, ou avec lesquelles vous êtes en relation.

Grâce à cette taxe d'apprentissage tous les élèves pourront profiter d'actions, de ressources jusqu'ici fléchées pour la SEGPA.

Modalités pour attribuer la TA au collège de Mescoat :
Indiquer à votre organisme collecteur la part revenant à
notre établissement : collège de Mescoat –code RNE :
0290045s catégorie concernée : A hors quota

**nous comptons sur votre aide,
merci d'avance**

